



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Commission de gestion

Genève, le 8 avril 2025

Discours du Procureur général, Monsieur Olivier Jornot, lors du compte rendu de l'activité du Pouvoir Judiciaire en 2024

Monsieur le Président du Grand Conseil,
Madame la Conseillère d'Etat,
Monsieur le Conseiller national,
Madame et Monsieur les Juges fédéraux,
Madame la Consule générale de France adjointe,
Madame la Présidente du Tribunal cantonal vaudois,
Monsieur le Procureur général du canton de Vaud,
Madame la Première Présidente de la Cour d'appel de Chambéry et Madame la Procureure générale,
Madame la Procureure générale de Lyon,
Monsieur le Président du Tribunal judiciaire de Thonon-les-Bains et Monsieur le Procureur de la République,
Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil,
Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil supérieur de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Présidents de juridiction, Vice-présidents et Premiers procureurs,
Mesdames et Messieurs les Magistrats, chers collègues,
Monsieur le Président, Madame et Monsieur les Magistrats de la Cour des comptes,
Madame la Présidente de l'Association des communes genevoises.
Madame et Messieurs les Secrétaires généraux du Tribunal administratif fédéral, du Tribunal d'appel du Tessin, de l'Ordre judiciaire vaudois et du Pouvoir judiciaire genevois,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux adjoints et Directeurs du Pouvoir judiciaire,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux, Secrétaires généraux adjoints, Directeurs généraux et Directeurs de l'administration cantonale et des établissements publics,
Madame la Commandante de la police,
Monsieur le Commandant adjoint,
Monsieur le Chef d'état-major,
Messieurs les Chefs de la gendarmerie et de la police judiciaire,

Monsieur le Chef des commissaires,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'unité, et en particulier vous, Madame la Cheffe de l'unité de proximité, à qui je souhaite longue vie, à votre unité et à vous-même,
Monsieur le Chef de l'Inspection générale des services,
Messieurs les Coordinateurs suisse et français du centre de coopération policière et douanière,
Madame la Commandante de la police municipale de la Ville de Genève,
Madame la Bâtonnière de l'ordre des avocats, Mesdames les Représentantes de l'Ordre des avocats et de l'Association des juristes progressistes,
Monsieur le Président de l'Ecole d'avocature,
Madame la Présidente de la Chambre des relations collectives de travail,
Madame la Représentante de l'Association suisse des magistrats de l'ordre judiciaire,
Madame la Présidente de l'Association des magistrats du Pouvoir judiciaire,
Madame la Présidente et Madame la Vice-présidente de la commission du personnel du Pouvoir judiciaire, qui vient de naître et à qui je souhaite aussi une longue vie,

Mesdames et Messieurs, Chers invités,

C'est avec beaucoup de plaisir, renouvelé chaque année, que je vous accueille au nom de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire pour notre compte rendu annuel portant sur l'exercice 2024.

Nous pourrions nous contenter d'imprimer notre compte rendu annuel et de le distribuer. Nous pourrions même, comme le font certaines entités - qui ne sont pas blâmables - nous contenter d'en faire un pdf et de vous l'envoyer par courrier électronique.

Mais la Commission de gestion estime que vous, en tant que partenaires de la justice, méritez mieux que l'envoi d'un pdf. C'est la raison pour laquelle nous avons le plaisir de vous réunir ici pour vous présenter notre activité.

Lorsque je dis partenaires, je suis bien conscient que ce terme ne s'adapte pas exactement à chacune et à chacun d'entre vous. C'était d'ailleurs l'un des premiers agacements que j'ai eus avec la police, il y a bien longtemps, lorsque j'ai pris connaissance d'un ordre d'engagement sur lequel il était inscrit que le Ministère public figurait parmi les partenaires. J'ai fait observer à la Commandante que nous n'étions pas un partenaire, mais l'autorité sous la direction de laquelle la police menait ses activités de police judiciaire.

Alors évidemment, je suis bien conscient, quand je m'adresse aux représentants du Tribunal fédéral, que vous n'êtes pas des partenaires : vous êtes une autorité, vous êtes au-dessus de nous, vous dites le droit et nous vous suivons. Sans forcément vous comprendre, mais nous vous suivons.

Madame la Juge fédérale, nous étions ensemble dans un train entre Lausanne et Genève, à l'époque où il n'était pas encore nécessaire de s'arrêter à un *international hub Renens*. Nous parlions de la poursuite pénale et vous m'avez dit à ce moment-là : "La poursuite pénale ne doit pas être une course d'obstacles."

J'ai souvent réfléchi à cette axiome pour constater au fil des années qui ont suivi notre rencontre que la poursuite pénale tendait à se transformer en une course de haies que nous, les procureurs, devions courir avec des poids aux chevilles et les mains ligotées dans le dos.

Je suis très intéressé de savoir comment le Tribunal fédéral va participer aux travaux qui sont actuellement menés sous l'égide notamment de la conférence des chefs de département de justice et police sur la surcharge des autorités de poursuite pénale dans ce pays. Toutes les autorités, que ce soit les polices, les tribunaux de première et de deuxième instance, mais aussi le Tribunal fédéral, sont représentées dans ce projet. Je me réjouis de voir quelles seront les contributions des uns et des autres. Concernant le Tribunal fédéral, nous pouvons imaginer un monde idéal où le Tribunal fédéral réfléchirait à une simplification de sa jurisprudence en se rappelant qu'elle doit être applicable dans le terrain. Mais quelle audace de ma part de tenir ces propos !

Pour rester sur le thème du Tribunal fédéral, nous avons eu le bonheur et le plaisir de voir un ancien magistrat du Pouvoir judiciaire, Monsieur François Chaix, prendre la présidence du Tribunal fédéral. Il est excusé aujourd'hui. Il a été dûment fêté et j'aimerais réitérer ici le fait que, pour les magistrats genevois, c'est un honneur de voir l'un des nôtres prendre cette fonction. Nous nous réjouissons et nous formons les vœux de plein succès tant pour François Chaix que pour le Tribunal fédéral sous sa présidence.

Monsieur le Procureur général du Canton de Vaud, Cher Eric, nous partageons à l'époque deux liens : la justice militaire et la vallée des Ormonts. Puis ensuite, tu as mené une brillante carrière qui t'a amené à la tête de l'Ordre judiciaire vaudois, avec la présidence du Tribunal cantonal, avant de reprendre le Ministère public des mains d'Eric Cottier. Je salue notre entente. Elle est utile parce que nous représentons deux cantons romands urbains. Oui, le canton de Vaud est un canton urbain. Cela fait longtemps qu'un politicien genevois, mal inspiré, l'avait qualifié de rupestre. Nous avons tout intérêt à nous unir pour faire face à certaines velléités centralisatrices, exprimées plus à l'est. Je ne suis pas sûr qu'il faille une seule politique criminelle et une seule façon de voir le monde de Genève à Saint-Gall. Je compte sur toi pour que, à l'avenir, nous puissions continuer ce travail.

Aux autorités françaises, j'aimerais adresser mes remerciements pour le déplacement que vous faites chaque année avec fidélité. Et puis j'aimerais vous dire quelque chose, c'est un peu délicat, mais ma fonction l'autorise. Je vais vous exprimer ma solidarité en ces temps troublés. Il n'est pas normal que lorsqu'un verdict déplaît à ceux qui

considèrent que le détournement de fonds publics n'est pas une infraction grave, il faille mettre deux procureurs et un président de tribunal sous protection policière face à un déferlement de haine et de vindicte.

Il est loin le temps où les décisions judiciaires étaient unanimement respectées. Aujourd'hui, c'est le temps de l'immédiateté de la critique, c'est le temps de la relativité - de loin pas celle d'Einstein mais une relativité quand même -, c'est le temps de la confusion : on met sur le même pied la décision judiciaire prise au terme d'un processus (et d'une procédure) légal et l'expression d'une opinion politique. On met sur le même pied l'opinion politique et le tweet et l'on finit par tout confondre et ne plus s'y retrouver. Dans ce brouillard, l'autorité judiciaire doit rester droite dans ses bottes, juger, assumer et ne pas chercher à se justifier.

Mais surtout, l'autorité judiciaire a besoin du soutien inconditionnel, dans ces circonstances, de l'autorité politique qui seule peut faire en sorte de protéger la pérennité du droit, l'Etat de droit et, au final, la démocratie. Mais l'Etat de droit, j'y reviendrai.

J'aimerais aborder des travaux d'importance qui sont ceux qui concernent la révision de l'Accord de Paris. C'est un accord fondamental qui règle notre coopération en matière policière, et subrepticement aussi, en matière judiciaire, avec cette merveille qu'est l'article 10. Les négociateurs de l'époque n'avaient pas forcément saisi toutes les conséquences de cet article, qui nous permet concrètement d'avoir une coopération judiciaire transfrontalière efficace.

Cette révision de l'Accord de Paris, j'en tire en l'état un bilan mitigé. Elle n'est pas terminée mais les choses sont compliquées parce que c'est une négociation qui se joue entre les juristes de ministères, que ce soit le Ministère français de la justice ou notre office fédéral de la justice, qui sont assez loin de la réalité du terrain.

J'ai fait observer lors d'une dernière réunion du comité mixte qu'il serait bon que vous fussiez consultés, vous qui êtes dans le terrain. On m'a répondu que je ne comprenais rien à l'organisation de l'administration française, ce qui est vrai, et que tout était parfaitement maîtrisé. Alors je vous le dis, Mesdames, Messieurs, révoltez-vous, défendez-vous, intervenez, défendez nos intérêts, nous devons pouvoir garder une coopération directe, régionale, efficace et ne pas tomber dans le juridisme.

Je parlais de l'État de droit. Je reste en France. Je suis navré d'être un petit peu franco-français aujourd'hui. En effet, il y a quelques années, un polémiste bien connu, candidat à la dernière élection présidentielle, avait déclaré, sous la forme d'une sorte de prédiction, qu'il faudrait un jour choisir entre l'État de droit et la démocratie.

Alors, c'était un polémiste, extrême. Sauf que l'automne dernier, c'est un ministre qui a déclaré que l'État de droit n'était ni intangible ni sacré. A tel enseigne qu'il a fallu une

réponse judiciaire. Le procureur général près la Cour de cassation, Rémy Heitz, a appelé au contraire à conforter les règles qui sont, je cite, "le socle de notre démocratie".

Alors, dans notre monde de folie d'où la rationalité semble à peu près disparaître au fur et à mesure du temps, l'idée qu'au-dessus de la volonté populaire, qu'elle soit exprimée en Suisse sous forme référendaire ou en France par la représentation nationale, l'idée qu'il y ait, au-dessus de cette volonté du peuple, un noyau dur de droits fondamentaux, qu'il y ait des principes, d'égalité, de proportionnalité de l'action de l'État, qu'il y ait des moyens qui permettent de brider les volontés hégémoniques de nos potentats d'aujourd'hui, tout cela peut paraître bien exotique.

Et pourtant, il s'agit bien, comme l'a dit votre procureur général, du socle de la démocratie. Et ce socle, ce sont les autorités judiciaires qui le rappellent. Ce sont les autorités judiciaires qui le défendent. Et de cela, il faut garder mémoire et saluer cet engagement.

En Suisse, nous ne sommes pas hors de tout soupçon. Souvenez-vous, lorsque la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la Suisse dans une affaire de justice climatique, même les Chambres fédérales se sont fendues de résolutions visant à exprimer un regard critique sur cette décision. Le Conseil fédéral lui-même s'est senti obligé d'émettre une mise au point et dans le débat, nous avons entendu des choses que nous n'aurions pas dû entendre, précisément sur l'opposition entre la volonté du peuple et le droit.

Et puis, il y a eu ce communiqué de presse du 19 décembre de l'année dernière dont s'est fendu le Tribunal fédéral après l'élection des présidents et vice-présidents du Tribunal fédéral et des autres tribunaux fédéraux, déplorant le fait que la politique se soit invitée dans ce processus d'élection (une candidate avait été critiquée pour une décision qu'elle avait rendue) et dénonçait "une ingérence inacceptable dans l'indépendance de la justice".

Récemment, l'historien français Johann Chapoutot, spécialiste de l'histoire de l'Allemagne du 20^{ème} siècle, est venu donner une conférence à Genève. A l'issue de celle-ci, l'un des participants lui a demandé : "Si vous comparez ce qui s'est passé dans les années 20 et 30 avec ce qui se passe dans le monde aujourd'hui, gardez-vous espoir ?" Johann Chapoutot a répondu par l'affirmative, citant le fait que les institutions judiciaires étaient plus solides aujourd'hui qu'autrefois. Encore faut-il que face au tumulte du monde, il y ait une volonté politique, partagée aussi largement que possible, de donner aux autorités judiciaires les moyens de jouer leur rôle de contrôle, de modération et de sauvegarde de nos valeurs fondamentales.

Monsieur le Président du Grand Conseil, Madame la Conseillère d'Etat, je sais que je n'ai pas besoin, à vous, de faire ce rappel. De vous, je ne crains pas les saillies contre

l'Etat de droit ou la dénonciation du gouvernement des juges. De vous, j'attends autre chose.

L'indépendance de la justice repose en effet sur deux piliers. Le premier, c'est celui que je viens d'évoquer peut-être un peu longuement. A savoir le respect des décisions judiciaires et le respect des femmes et des hommes qui composent l'institution judiciaire. C'est aussi le respect de l'autonomie des juridictions dans leur organisation.

Et l'autre pilier, comment dire ? Il me fait penser à Victor Hugo. Victor Hugo qui disait que lorsque l'on construit une école, on peut fermer une prison. J'aurais envie de dire que lorsque l'on construit un Palais de justice - c'est malheureusement pour l'instant une métaphore – autrement dit lorsque l'on donne des moyens aux juridictions de traiter les contentieux qui leur sont confiés, lorsque l'on permet aux magistrates et aux magistrats de ne pas parer systématiquement au plus pressé, de ne pas travailler dans l'urgence, de prendre de la hauteur,... c'est ainsi que l'on garantit l'indépendance et le bon fonctionnement de la justice.

Vous verrez, Mesdames et Messieurs, les chiffres que je vous présenterai tout à l'heure. Vous verrez que le contentieux auquel la justice fait face ne cesse d'augmenter. Vous verrez aussi - je le dis en essayant de ne pas m'adonner à la mendicité - que les moyens ne suivent pas. Si je prends l'exemple de la filière pénale, au cours des dix dernières années, le nombre d'affaires entrées a augmenté de 47%. Dans le même temps, les moyens et le nombre de magistrats ont augmenté de 24%. Alors nous pourrions évidemment nous placer du point de vue de l'autorité politique et constate que nous avons bénéficié d'un renforcement considérable de nos moyens dont tous les secteurs de l'État n'ont pas bénéficié.

Mais nous pouvons aussi nous placer du point de vue de l'autorité judiciaire et constater que lorsque les moyens mis à disposition croissent deux fois moins vite que le contentieux, nous ne risquons pas de nous trouver dans une situation qui permette d'aborder ce contentieux dans la sérénité. Et vous constaterez également que le domaine civil, lui aussi, connaît une croissance forte. Si même la filière civile est concernée par cette hausse, nous allons nous retrouver rapidement avec des difficultés considérables.

En face, nous avons des autorités qui sont souvent obsédées par les plans financiers quadriennaux et par l'égalité entre les départements. Comme si le Pouvoir judiciaire, en tant qu'autorité chargée de tâches régaliennes, était un département. Des autorités qui ne prennent pas toujours la mesure des besoins qui sont les nôtres pour pouvoir rendre la justice, une justice qui mérite mieux que des miettes de plan financier quadriennal.

J'aimerais que les autorités entendent qu'il n'est pas normal que de jeunes magistrates et magistrats entrant au Ministère public vivent cette arrivée comme une forme d'asservissement, comme s'il était écrit à l'entrée du bâtiment du Ministère public, à la

façon de l'enfer de Dante : "Vous qui entrez, abandonnez tout espoir." Ce n'est pas normal. Je vous saurais gré, M. le Président du Grand Conseil, Mme la Conseillère d'État, de vous faire le relais de cette préoccupation auprès de vos autorités respectives.

Mesdames et Messieurs, je pourrais adresser des remerciements à chacun des corps constitués présents dans cette salle.

Je vais le faire de façon collective. J'aurais pu m'adresser à la Cour des comptes et féliciter au passage, d'ailleurs, ses membres pour leur brillante élection dans un combat politique disputé et passionné. Remercier Madame la Bâtonnière et les représentants de l'Ordre des avocats pour ses initiatives, toujours originales et prêtes à contribuer à façonner le Pouvoir judiciaire de demain, ou d'après-demain, ou d'après.

J'aurais pu remercier chacun des services de l'administration présents dans cette salle, dans le domaine de la police, de la détention, de la protection de l'adulte et de l'enfant ou de l'office cantonal des bâtiments. Assurément, en ne citant que ces services, j'en oublie d'autres. Ce dont je vous prie de m'excuser.

J'aimerais vous dire encore une fois que, en tant que partenaires au sens large de ce terme, qui intervenez soit en amont ou soit en aval des décisions judiciaires, vous jouez un rôle décisif dans le bon fonctionnement de la justice. Une justice qui, par ma bouche, vous en remercie vivement.

Vive la Justice genevoise et vive la République et canton de Genève !

Olivier Jornot
Procureur général